

PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE PORTNEUF TENUE LE 7 FÉVRIER 2024 À 18 H 30 AU CENTRE ADMINISTRATIF MICHEL-PAGÉ SIS AU 310, RUE DE L'ÉGLISE À DONNACONA ET PRÉSIDÉE PAR MADAME ISABELLE PAQUET, PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES PRÉSENTS :

Madame Isabelle Paquet, membre-parent, district 1
Madame Marie-Ève Germain, membre-parent, district 2
Monsieur Alexis Labranche, membre parent district 3
Madame Carolyne Goulet, membre-parent, district 4
Madame Johannie Ouellet, membre-parent, district 5

Madame Élisabeth Pagé, membre de la communauté, profil 1
Monsieur Pierre-Luc Bonneville, membre de la communauté, profil 2
Madame Myriam Paquet, membre de la communauté, profil 3
Monsieur Marc-André Alain, membre de la communauté, profil 4
Madame Axell Rodgers, membre de la communauté, profil 5

Madame Kathia Robitaille, membre du personnel de soutien
Madame Dominique Chabot, enseignante
Madame Hélène Frenette, personnel professionnel non enseignant
Monsieur Frédéric Pagé, directeur des Services des ressources matérielles et des technologies de l'information
Monsieur Sébastien Gilbert, directeur d'établissement

MEMBRE ABSENT

Aucun

SONT INVITÉS :

Madame Laurie L'Hérault, directrice générale
Monsieur Jacques Moffette, directeur général adjoint
Madame Marie-Claude Gignac, secrétaire générale
Madame Guylaine Allard, directrice des Services des ressources financières et du transport scolaire
Madame Émilie Frenette, directrice des services éducatifs
Madame Gina Larouche, directrice du Service des ressources humaines
Madame Céline Morasse, directrice des services éducatifs complémentaires
Madame Jessika Paquet, enseignante en formation professionnelle, secteur santé
Madame Valérie Morasse, psychoéducatrice à l'école secondaire de Donnacona

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La réunion est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de Mme Isabelle Paquet. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

Mme Laurie L'Hérault, directrice générale, nouvellement en poste depuis le 29 janvier dernier, souhaite la bienvenue aux administrateurs et en profite pour se présenter. Un cadeau de bienvenue est remis à Mme L'Hérault et un tour de table est effectué pour permettre aux membres de se présenter également.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente du conseil demande aux administrateurs s'ils désirent ajouter des points à l'ordre du jour. Aucun point n'est ajouté.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

La présidente demande aux administrateurs s'ils ont un intérêt susceptible d'entrer en conflit avec un des points traités lors de la rencontre.

- Madame Hélène Frenette, membre du personnel professionnel, déclare son conflit d'intérêts au point 9 traitant des critères de répartition des services complémentaires.
- Messieurs Marc-André Alain, membre de la communauté et Frédéric Pagé, directeur des services des ressources matérielles et des technologies de l'information, déclarent leurs conflits d'intérêts au point 12 traitant de la demande de servitude de la Ville de Pont-Rouge pour la construction d'une piste cyclable.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Les membres du conseil d'administration ont reçu, préalablement à la présente rencontre, une copie du procès-verbal de la rencontre du 18 décembre 2023.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

D'ADOPTER le procès-verbal du 18 décembre 2023, tel que présenté;

DE DISPENSER la secrétaire générale d'en faire la lecture compte tenu que les administrateurs en ont reçu copie plus de six (6) heures avant le début de la présente séance.

En suivi à la présentation du projet des élèves de la boussole de l'école Sainte-Marie lors de la dernière rencontre, des savons pour les mains en forme de casse-tête fabriqués par les élèves sont remis aux administrateurs ainsi qu'aux directions de service.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. ATTESTATION DE LA DIRECTION

La directrice générale informe les membres du dépôt, au dossier de la réunion, d'une attestation signée par Mme Marie-Claude Tardif, directrice générale en décembre 2023 et la directrice du Service des ressources financières et du transport scolaire donnant l'assurance raisonnable aux administrateurs que l'ensemble des obligations au 31 décembre 2023 pour lesquelles un défaut pourrait avoir pour conséquence d'engager leur responsabilité personnelle ont bel et bien été effectuées conformément aux lois applicables.

Une suggestion est amenée par M. Pierre-Luc Bonneville, membre de la communauté, puisque l'attestation est signée par Mme Marie-Claude Tardif en date de la présente rencontre. Ainsi, comme Mme Tardif n'est plus en poste, mais que la période d'attestation se terminait au 31 décembre 2023, le document sera corrigé par une signature de Mme Tardif en date du 26 janvier 2024, alors qu'elle était toujours en fonction.

7. LUMIÈRE SUR NOS FIERTÉS

Dans une perspective de permettre une certaine proximité entre le conseil d'administration et les réalisations des établissements scolaires, des projets sont présentés aux membres lors de chaque rencontre. Ainsi, les projets suivants sont présentés :

- **Visite de M. Caron – Classe TSA de l'école du Perce-Neige à Pont-Rouge** : M. Sébastien Gilbert, directeur de l'école du Perce-Neige, présente le projet qui permettra d'offrir des séances de zoothérapie aux élèves des quatre classes régionales de l'école. Ce projet sera réalisé grâce au don de 3 000 \$, soit 1 000 \$ provenant du bureau du député provincial, M. Vincent Caron et 2 000 \$ provenant du ministère de l'Éducation. Une photo des élèves accompagnés de M. Caron est présentée aux membres du CA.
- **Programme médiateur de l'école Sainte-Marie à Saint-Marc** : Une présentation du programme d'aide médiateur visant la résolution de conflits dans la cour d'école est effectuée.

8. LUMIÈRE SUR NOTRE ÉQUIPE

Afin de faire connaître les services offerts au Centre de services scolaire, de valoriser le travail réalisé par nos employés et de mettre en lumière le réseau de l'éducation, un membre du personnel est invité lors de chaque séance régulière du CA afin d'expliquer son rôle au sein de notre belle organisation.

Ainsi, Mme Jessika Paquet, enseignante en formation professionnelle, secteur santé, présente les différents aspects de son travail. Mme Paquet est accompagnée de M. Stéphane Lamothe, directeur, et Mme Jacinthe Bédard, directrice adjointe, du Centre de formation de Portneuf. Les membres du conseil assistent à la présentation du programme en santé. Une capsule vidéo est également projetée.

Mme Valérie Morasse, psychoéducatrice à l'école secondaire de Donnacona, est également invitée à la rencontre pour partager son vécu d'intervenante au quotidien.

Les membres administrateurs tiennent à féliciter et à remercier Mmes Paquet et Morasse pour leur bon travail au sein de l'organisation et leur remarquable contribution à la mission éducative.

9. CRITÈRES DE RÉPARTITION DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES

ATTENDU l'article 193.3 de la *Loi sur l'instruction publique* relatif aux recommandations des membres du comité de répartition des ressources;

ATTENDU la consultation du comité CCSEHDAA qui s'est déroulée le 29 janvier 2024;

ATTENDU la consultation du comité paritaire EHDAA qui s'est déroulée le 30 janvier 2024;

ATTENDU la consultation du comité consultatif de gestion lors des rencontres du 6 décembre 2023 et du 17 janvier 2024;

ATTENDU la recommandation du comité de répartition des ressources lors de la rencontre du 25 janvier 2024,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE et APPUYÉE, il est RÉSOLU à l'unanimité :

D'ADOPTER les critères de répartition des services complémentaires 2024-2025, tels que proposés.

Une proposition est amenée par Mme Élisabeth Pagé, membre de la communauté, afin que les membres du CA puissent suivre l'évolution des critères de répartition des services au fil des ans. Ainsi, l'historique des critères pourrait être déposé.

L'équipe des services éducatifs ainsi que M. Jacques Moffette, directeur général adjoint, tiennent à spécifier les mécanismes en place avec les partenaires du réseau CPE et de la Santé afin d'offrir les meilleurs services aux élèves. Il est également rappelé que trois écoles du CSS de Portneuf font partie du projet pilote « Aide à la classe ». Ce projet consiste à fournir une assistance aux élèves et à aider l'enseignante ou l'enseignant dans des tâches non pédagogiques.

10. AMENDEMENT AU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE 2023-2027 (PEVR)

- ATTENDU QU'** en vertu de l'article 209.1 de la LIP, chaque centre de services scolaire établit un plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère;
- ATTENDU QUE** le plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 a été adopté le 30 août 2023;
- ATTENDU QUE** pour l'objectif 1.3, soit « *D'ici 2027, augmenter la proportion des élèves sortant avec un diplôme en formation professionnelle après 3 ans pour passer de 55,3 % à 60,0 %* », le taux d'obtention d'un diplôme de formation professionnelle après 3 ans a été déterminé selon une définition qui diffère de la définition du ministère de l'Éducation;
- ATTENDU QUE** le comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ) recommande unanimement de corriger les données relatives à la situation de départ et à la situation attendue pour qu'elles représentent la véritable situation;
- ATTENDU QUE** la version amendée du plan d'engagement vers la réussite sera conforme en tout point aux attentes du ministre de l'Éducation et de la *Loi sur l'instruction publique*,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

- D'AMENDER** l'objectif 1.3 du plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 de la façon suivante : « *D'ici 2027, augmenter la proportion des élèves sortant avec un diplôme en formation professionnelle après 3 ans pour passer de 64,7 % à 68,0 %* » ;
- DE TRANSMETTRE** une copie amendée du plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 au ministre de l'Éducation.

11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

La présidente du comité de vérification, madame Isabelle Paquet, dresse les faits saillants des dossiers étudiés par le comité lors de la rencontre du 31 janvier 2024.

12. REDDITION DE COMPTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

À la suite de la présentation des sujets traités lors du comité de vérification, les membres, ayant eu l'opportunité de poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension des dossiers présentés, se déclarent satisfaits de l'information reçue.

Transfert de propriété – Transport scolaire

- ATTENDU QUE** l'avis écrit reçu le 26 janvier 2024 par la directrice des ressources financières et du transport scolaire, Mme Guylaine Allard demandant le transfert du contrat de transports octroyé à 9080-8304 Québec inc;

ATTENDU QUE selon l'article 43 du contrat de transport scolaire, l'ENTREPRISE DE TRANSPORT ne peut ni céder, ni transférer, ni aliéner de quelque façon que ce soit, en tout ou en partie, directement ou indirectement, le présent contrat sans l'accord écrit préalable du CENTRE DE SERVICES. Si L'ENTREPRISE DE TRANSPORT est incorporée, tout changement dans le contrôle majoritaire du capital-action doit être préalablement autorisé par écrit par LE CENTRE DE SERVICES, étant entendu que LE CENTRE DE SERVICES ne peut retenir son autorisation sans motif raisonnable;

ATTENDU QUE l'avis favorable à cette transaction émis par la directrice du Service des ressources financières et du transport scolaire, Mme Guylaine Allard;

ATTENDU QUE conformément à l'article 123 du Règlement sur la délégation de pouvoirs du Centre de services scolaire de Portneuf, toutes ventes et tous transferts de contrats de transport scolaire doivent être autorisés par le conseil d'administration,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** l'unanimité :

D'AUTORISER la cession des contrats de l'entreprise 9080-8304 Québec inc. à la compagnie 9504-8039 Québec inc.;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la compagnie 9080-8304 Québec inc.

Demande de servitude pour la construction d'une piste cyclable – Ville de Pont-Rouge

ATTENDU QUE la Ville de Pont-Rouge demande au Centre de services scolaire de Portneuf une servitude de passage sur une partie du lot 5 587 794 afin d'y aménager une piste cyclable;

ATTENDU QUE l'aménagement de la piste cyclable pourrait bénéficier aux élèves de l'école du Perce-Neige;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement s'est prononcé en faveur du projet lors de la séance du 30 janvier 2024;

ATTENDU QUE l'aménagement de la piste cyclable et son entretien seraient à la charge entière de la ville,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** l'unanimité :

D'APPROUVER la signature d'un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans avec la Ville de Pont-Rouge afin de les autoriser à utiliser une partie du lot 5 587 794;

DE MANDATER la directrice générale et le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information à signer tout document et à poser tout acte permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Demande de propriété superficielle à l'école de la Morelle

À titre informatif, M. Frédéric Pagé a informé les membres du comité de vérification d'une modification proposée au plan initialement déposé par la municipalité de Saint-Ubalde dans le dossier de la demande de propriété superficielle à l'école de la Morelle. Il est à noter que cela n'aura aucun impact sur la cour d'école ni sur les élèves et que cette demande ne nécessite aucun changement à la résolution CA48/22-23 adoptée par le conseil d'administration le 8 février 2023.

13. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

Aucune

14. AUTRES SUJETS

Aucun

15. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance régulière est prévue le 27 mars 2024.

16. LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, **SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité de lever la séance à 20 h 07.

17. HUIS CLOS

Les membres du conseil d'administration ne tiennent pas de séance à huis clos.



Isabelle Paquet
Présidente du conseil d'administration



Marie-Claude Gignac
Secrétaire générale